

Smith ayant un jour déclaré qu'il ne redoutait pas un vote adverse, et qu'il défiait l'opposition d'en proposer un :

“ Eh bien, dit M. Lafontaine, si on nous appelle une seconde fois à donner un vote adverse, nous le donnerons pour le Bas-Canada ; nous déclarerons que les ministres ne représentent pas le Bas-Canada, qu'ils n'ont pas sa confiance, et que nous les répudions.”

Il n'en fut rien toutefois ; la menace de M. Lafontaine n'eut pas d'exécution. De même il fut question quelque temps de demander le renvoi de M. Viger, parce qu'il n'avait de siège ni dans le Conseil législatif ni dans la chambre d'Assemblée ; mais aucune proposition directe ne fut faite à cet effet. Vers cette époque, un bill ayant été présenté pour abolir le droit d'aînesse dans le Haut-Canada, et la majorité des membres du Haut-Canada s'étant déclarée opposée à cette mesure, les membres du Bas-Canada votèrent en masse contre, afin de ne pas contrarier les désirs de la majorité haut-canadienne.

Vers la fin de février, M. Draper, procureur général pour le Haut-Canada, qui avait occupé jusque-là un siège dans le Conseil législatif, se fit élire dans la petite ville de London, à la place de M. Lawrason, qui résigna dans ce but. Le gouvernement avait besoin de M. Draper dans l'Assemblée législative, M. Smith manquant d'expérience parlementaire, et M. Sherwood étant trop violent dans son langage. M. Draper au contraire ne se passionnait jamais. Il avait une voix douce, et le sourire, même lorsqu'il traitait les questions les plus sérieuses, errait toujours sur ses lèvres. Il se faisait écouter sans jamais froisser ses adversaires. Il passait pour un tacticien consommé. Il fut reçu avec joie dans l'Assemblée, même par l'opposition, qui se dit heureuse, suivant l'expression de M. Lafontaine, de trouver enfin un adversaire capable de la comprendre.

M. Draper était l'auteur de trois bills, dont l'un pour établir une université sous le nom d'université du Haut-Canada, un autre pour investir l'université du Haut-Canada des dotations faites par la Couronne pour l'instruction universitaire dans le Haut-Canada, et un troisième pour changer et modifier la charte du *King's College*.

Voici ce dont il s'agissait. Depuis mars 1828, l'église Anglicane possédait à Toronto un établissement appelé collège Royal